

IMPLANTATION DE NOUVEAUX COMMERCES



Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite renforcer l'attractivité commerciale du Centre-ville et encourager l'implantation de nouveaux commerces. Pour cela, elle a mis en œuvre un plan d'aides directes au développement des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2021, une dotation exceptionnelle de 150 000 €, sur une période de 4 ans, d'aides directes à destination des commerçants a été votée. Cette aide prend la forme d'une **prime à l'implantation** correspondant à une prise en charge partielle des frais d'installation.

Dans cette rubrique, vous retrouverez toutes les informations vous permettant de bénéficier de subvention dans le cadre de l'implantation de nouveaux commerces.

Et si vous avez des questions, n'hésitez à prendre rendez-vous avec l'Office du commerce !